

En quête de solution contre la crise du vieillissement

Pensions | Vieillessement | Solutions

Notre système de pension est intenable. Nous vivons plus longtemps et prenons notre pension de plus en plus tôt. La sonnette d'alarme a été maintes fois tirée sans qu'aucun consensus d'intervention ne s'en suive. Gert Peersman, professeur en économie, pointe le problème du doigt et envisage diverses solutions.



► Gert Peersman, professeur en économie à l'université de Gand

La crise du vieillissement que vous évoquez est-elle une réelle menace ?

Gert Peersman (GP) : « La situation actuelle est particulièrement critique. Nous savons depuis longtemps déjà que les enfants du baby-boom vont affluer en masse à la pension, mais les mesures de précaution indispensables pour y faire face n'ont jamais été prises. Et, maintenant, le problème est à nos portes. Jamais un tel nombre de personnes n'a accédé à l'âge de la pension en même temps, et ce chiffre ne cesse de progresser. »

« Les coûts liés au vieillissement deviennent impayables. Même avec une forte croissance économique, plus de femmes au travail et des coupes dans le budget fédéral, on ne peut pas faire face à de telles dépenses. À titre d'exemple, pour continuer à payer ces dépenses, nous devrions, à terme, doubler l'impôt des personnes physiques. En résumé, notre système de sécurité sociale est au bord de la faillite. Nous devons urgemment prendre des mesures pour limiter les dégâts. »

« Relever du jour au lendemain l'âge de la pension risque d'engendrer des remous sociaux. »

Comment a-t-on pu en arriver là ?

GP : « Nous constatons que notre budget a dérapé en 1999, lors de l'introduction de l'euro. Les politiciens ont sans cesse repoussé le problème, qui n'a cessé d'enfler ces dernières années. Nous aurions pu, par exemple, adapter progressivement l'âge légal du départ à la pension. Impossible de le relever du jour au lendemain, évidemment, au risque d'engendrer des turbulences et des remous sociaux. »

« Nous pouvons prendre exemple sur l'Italie où l'on augmente l'âge de

la pension de quelques mois par an. Ultérieurement, il sera lié à l'espérance de vie. C'est ce type de solution qu'il faut envisager. Il est illogique de vivre de plus en plus longtemps sans devoir travailler plus longtemps. Pire : depuis 1970, l'espérance de vie moyenne a augmenté de 9,3 ans, contrairement à l'âge effectif de la pension. Le fossé s'agrandit sans cesse. C'est intenable. »

Les problèmes disparaîtront-ils avec l'augmentation de l'âge de la pension ?

GP : « Augmenter l'âge légal du départ à la pension constituerait certainement une évolution positive. Mais il faut aussi veiller à ce que plus de personnes travaillent. De cette façon, nous percevrons davantage de revenus via les impôts afin de pouvoir faire face aux coûts du vieillissement. Idéalement, personne ne devrait être au chômage. Pour que les gens travaillent plus longtemps, il est nécessaire de baisser les charges sur le travail pour les entreprises. Le coût du personnel est en effet trop élevé. »

Pouvons-nous agir individuellement ?

GP : « Absolument. Ne comptez pas trop sur les revenus de la pension légale. Nous conseillons d'épargner pour la pension de plusieurs façons. »

Quelles solutions envisagez-vous ?

GP : « Nous devons créer d'autres revenus et prélever une taxe qui ne soit pas directement liée au travail. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une augmentation de la TVA sur les biens de consommation. Les effets négatifs d'une telle mesure seraient limités. Notre exportation n'en souffrirait pas, puisque la TVA est calculée et due dans nos pays de consommation. Au contraire : on mettrait encore davantage l'accent sur l'export de nos produits belges. »

Que se passera-t-il si les décideurs n'agissent pas ?

GP : « Je ne m'attends pas à ce qu'on augmente l'âge de la pension en Belgique. On réalisera quelques légères adaptations qui, pour l'instant, semblent suffire. Mais nous sommes dans une situation périlleuse. En cas de récession économique profonde, nous nous retrouverions dos au mur, et dans l'obligation de recourir à des mesures drastiques. Comme en Grèce et en Espagne. Les allocations et pensions chuteraient rapidement, à l'instar du nombre de fonctionnaires. »

« Ne comptez pas seulement sur votre pension légale. Prenez les choses en main. »

Le fantôme du vieillissement belge en chiffres

1. Lorsque notre système de pension fut introduit après la Seconde Guerre mondiale, l'espérance de vie moyenne était de 65 ans. Aujourd'hui, elle dépasse 80 ans et on s'attend à ce qu'elle atteigne 87 ans en 2060.
2. En 1960, on comptait un peu moins de cinq travailleurs pour chaque pensionné. À l'heure actuelle, on en est à moins de quatre. En 2050, ils ne seront que 2,3.
3. En 1970, il y avait un écart de 6,8 ans entre l'âge moyen effectif de la pension et l'espérance de vie moyenne. Entretiens, l'écart est de 21 ans.